



Assurance liée à 1 prêt, y a t il 1 délai à respecter?

Par **nina**, le **13/01/2009** à **23:55**

Bonsoir,

Dans un prêt immobilier, lorsqu'on est assuré par l'organisme d'assurance de la banque prêt immobilier, y a t-il pour la personne qui va signer pour l'assurance un délai de respecter avant de signer cette assurance ou la personne peut-elle signer de suite sans délai, dans les 2 jours, les 3 jours, les ... Y a t-il, s'il y a délai une question de jours ouvrés (ou ouvrables je ne sais plus le terme approprié) à prendre en compte?

Si vous ne pouvez répondre, comment faire pour pouvoir avoir réponse à ces questions -
A vous lire, merci d'avance